



CHASSEURS DE PARIS

n° 13 – hiver 2007

Lettre d'information aux chasseurs parisiens, adhérents de la FIC Paris – HSV

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne

Joyeux Noël. Bonne et heureuse année !

La fin d'une année est traditionnellement la période des échanges de vœux.

Respectueux de cette habitude conviviale, je vous adresse mes souhaits de joyeux Noël et mes vœux d'excellente année 2008 pour vous-même, les vôtres et tous ceux qui vous sont chers.

Je ne veux pas manquer non plus, de vous souhaiter une excellente fin de saison de chasse, qui, après de sérieuses inquiétudes concernant l'utilisation d'appelants par les chasseurs de gibier d'eau, s'est déroulée convenablement.

Pour vous apporter les services que vous en attendez et fidèle à ses trois principes d'actions : simplicité, efficacité, convivialité, votre Fédération a besoin de vous car, malgré nos efforts une baisse du nombre d'adhérents a été observée cette année. Je vous remercie de votre fidélité et de l'adhésion que vous suscitez de la part de vos amis chasseurs, si vous en avez l'occasion. Tout chasseur peut en effet adhérer à la Fédération de son choix.

L'année 2007 aura été marquée par le « Grenelle de l'environnement », qui, sans aborder frontalement le thème de la chasse, a néanmoins dégagé des mesures concernant directement ou indirectement la pratique de la chasse, donc ses perspectives de développement.

Notre avenir implique la reconnaissance par la société du rôle important des chasseurs dans la gestion de l'espace. Certes nous ne sommes pas les seuls ; il y a d'autres utilisateurs.

Un dialogue détendu doit pouvoir s'établir entre tous pour contribuer au maintien, si possible au développement, de notre riche biodiversité, dans une démarche consensuelle respectant la place des uns et des autres.

Pour atteindre cet objectif ambitieux mais essentiel, le « Saint-Hubert Club de France » fait « peau neuve » pour redevenir un club de plein exercice qui aura besoin du soutien de tous les chasseurs et du vôtre en particulier. Je participe activement à cette évolution stratégique et les premières actions seront mises en œuvre dès le début de 2008 (voir en page 4).

Par ailleurs, les nouvelles mesures réglementaires sur l'hygiène de la venaison devraient être applicables en juillet, après la transcription en droit français des textes européens (voir « Chasseurs de Paris » n° 12). Nous reviendrons sur ce sujet dans une prochaine Lettre.

Que toutes ces perspectives ne vous empêchent pas de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et de faire de bons réveillons !

Bien cordialement, en Saint-Hubert

Georges Dutruc-Rosset
Président de la FIC Paris-HSV

« Les chasseurs sont une composante de la défense de la nature »

Patrice Février et Jacques Reder, administrateurs de la FIC Paris-HSV, participaient le 7 novembre à Paris, à un dîner du Cercle Gaston Phoebus que préside Antoine Cohen-Potin.

Ils ont été heureux d'entendre l'invité d'honneur, Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, rappeler l'engagement du Gouvernement dans la préservation de la biodiversité et déclarer : « La chasse est multiple et attachante car c'est un milieu de passionnés... Les chasseurs sont une composante de la défense de la nature... La baisse du nombre des chasseurs est un problème pour la protection de la nature. »

Dégâts de gibiers

Même si notre Fédération compte peu de territoires de chasse dans sa circonscription parisienne, elle doit faire face au problème des dégâts de grand gibier, au même titre que toutes les autres fédérations départementales de chasseurs en France.

Ainsi, pour la saison 2006-2007, la FIC Paris-HSV a dépensé un peu plus de 10 000 € pour indemniser les agriculteurs des pertes de récoltes occasionnées pour l'essentiel par des sangliers.

Pour la période 2007-2008, la prévision porte sur un montant de 22 000 €, lié à l'augmentation du prix des céréales et à un accroissement de la population de sangliers.

Les dégâts indemnisés sont concentrés en périphérie du massif forestier de Notre Dame.

La gestion administrative des dossiers est assurée par la FICEVY, dans le cadre de la coopération développée entre les deux fédérations.

Les jeunes à la chasse

Comme elle le fait traditionnellement chaque année, la FIC Paris-HSV a organisé en octobre une journée de chasse pour réunir quelques membres du Club des Jeunes Chasseurs d'Île de France.

Accompagnés par Jean-Marc Dallemagne, président, et Joselyne Saison-Buisine, vice-président de ce club, une vingtaine de jeunes chasseurs, filles et garçons âgés de 16 à 30 ans, ont été accueillis par Georges Dutruc-Rosset, président de notre Fédération, et Didier Gavens, directeur, au Domaine de la Feuge, dans le Vexin français pour y chasser la perdrix en battue.

Cette opération financée par notre Fédération vise à favoriser l'intégration des jeunes chasseurs dans le monde de la chasse et à faciliter leur accès à un territoire de chasse.

Elle permet aussi à ces jeunes et parfois nouveaux chasseurs, de mettre en pratique sur le terrain leurs connaissances acquises au cours des formations dispensées par notre Fédération et sanctionnées par un succès à l'examen du permis de chasser.

Bilan d'une année : des permis validés « en ligne » ou sur place

Pour la saison 2006-2007, sur 10 370 adhérents que compte la FIC Paris-HSV, 1 129 (soit 11 %) ont fait valider leur permis de chasser en utilisant le service d'Internet : www.chasseursdeparis.com.

Ce moyen « en ligne », rapide et sûr, mis à la disposition des adhérents, représente cependant pour notre Fédération un coût de traitement informatique de 1,8 € par validation.

Dans le même temps, près de 3 000 chasseurs, négligeant le courrier postal, sont venus au siège de notre Fédération pour faire valider leur permis de chasser sur place et sur le champ !

Ces visites ont toujours un caractère fort sympathique. Elles permettent au personnel de la Fédération d'accueillir les adhérents, d'écouter leurs remarques ou de répondre à toutes sortes de questions portant sur la législation, les gibiers, les armes, les territoires...

Quand on connaît les difficultés de déplacement en milieu urbain, on ne peut qu'apprécier ces visites qui renforcent la relation entre les chasseurs parisiens et leur Fédération.

Visite en retour

Il y a un an, notre Fédération avait accueilli plusieurs administrateurs et collaborateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aisne, pour une réunion de travail et une visite de nos installations au Fort du Trou d'Enfer à Marly. (Voir la Lettre « Chasseurs de Paris » n° 9).

Après cette rencontre dans la capitale, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aisne a reçu en mai, plusieurs représentants de la FIC Paris-HSV pour leur présenter son centre Natur Agora où elle accueille d'autres adeptes de loisirs de nature (pêcheurs, randonneurs, colombophiles) et leur faire découvrir un territoire pilote pour la gestion du petit gibier.

Ces rencontres entre fédérations permettant de manière fructueuse d'échanger des points de vues et de confronter des expériences dans différents domaines, la FIC Paris-HSV a prévu de poursuivre ces réunions avec d'autres fédérations voisines de la région parisienne.

Le Brevet Grand Gibier 2008, à Paris : information en février

Après une première réunion organisée en octobre pour présenter le Brevet Grand Gibier, l'Association Interdépartementale des Chasseurs de Grand Gibier de Paris-HSV a programmé une nouvelle séance d'information pour le mercredi 13 février prochain à 19h00, à la Maison de la Chasse et de la Nature, 60 rue des Archives à Paris 3^{ème}.

Les chasseurs intéressés par ce Brevet seront accueillis par des membres de l'association chargés de la formation qui leur présenteront l'ANCGG (Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier), son histoire, ses missions, ses activités et leur donneront aussi toutes les informations relatives au Brevet Grand Gibier (calendrier des séances de formation, thèmes abordés, contenus des épreuves théoriques et pratiques, modalités de l'examen).

L'ANCGG invite tous les chasseurs à participer à cette réunion qui sera suivie de la présentation d'extraits d'un film magnifique sur le cerf qui perd sa tête !

Pour tout renseignement, contacter Alain Collorec, vice-président de l'association, responsable de la formation et du Brevet Grand Gibier : tél. 01 42 85 31 09, mél. collorec.alain@wanadoo.fr.

La chasse au « Grenelle de l'environnement »

La grande table ronde sur l'écologie dite « Grenelle de l'environnement » s'est tenue à la fin du mois d'octobre, réunissant de nombreux partenaires écologistes pas toujours favorables à la chasse !

Mandaté par la FNC (Fédération Nationale des Chasseurs) Georges Dutruc-Rosset, président de la FIC Paris-HSV, y était le seul et unique représentant du monde de la chasse.

Notre Président a pu participer à deux groupes de travail en avançant les propositions des chasseurs :

- le groupe 2 « Biodiversité et ressources naturelles » (vision ressource et patrimoine, incitation d'initiatives locales, valorisation de la filière venaison, création d'un observatoire socio-économique de la chasse française, publication d'un état scientifique des espèces chassables...),

- le groupe 4 « Productions durables » (développer les couverts environnementaux, promouvoir des pratiques agricoles plus favorables à la biodiversité et des pratiques d'exploitation forestières durables, intégrer l'exploitation des ressources naturelles dans les formations scolaires...).

Au nom de la chasse française qu'il représentait, Georges Dutruc-Rosset a déploré que les chasseurs ne soient pas associés au groupe 5 « Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance » qui doit définir les vraies réformes à entreprendre pour conduire la nouvelle politique de la démocratie écologique.

Question d'un chasseur de Paris

Où peut-on obtenir un duplicata de son permis de chasser ?

En cas de perte du volet permanent de son permis de chasser, il est possible d'en obtenir un duplicata à la Préfecture de Police de Paris (pour les chasseurs domiciliés à Paris) ou à la préfecture ou sous-préfecture de son département d'origine.

La FIC Paris-HSV pourra vous rappeler les références du permis de chasser qui a été perdu et vous indiquer l'adresse de la Préfecture de Police (Service du permis de chasser) ainsi que la liste des pièces nécessaires à l'établissement de ce duplicata (déclaration de perte et demande de duplicata, numéro et date de délivrance du permis, pièce d'identité, photos). Le coût de ce duplicata est de 12 €.

Peut-on aller chasser sans son permis de chasser ?

A la chasse, le chasseur doit obligatoirement porter sur lui son « permis de chasser » qui comprend : le document permanent du permis de chasser (double volet vert avec photo d'identité), la validation annuelle de ce permis (volet blanc plastifié, au format carte de crédit) et l'attestation annuelle d'assurance. NB : l'assurance « responsabilité civile chasse » est obligatoire.

A Paris, des Salons pour les chasseurs

En région parisienne, le premier trimestre de l'année 2008 verra se tenir deux salons attendus et appréciés par les chasseurs.

Le Paris Country Show aura lieu du vendredi 29 février au lundi 3 mars (cette dernière journée étant réservée aux professionnels), au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Ce salon se déroulera en même temps et à proximité immédiate du Salon de l'Agriculture.

Le Salon de la Chasse de Rambouillet se tiendra du vendredi 28 au lundi 31 mars sur l'Hippodrome de Rambouillet (Yvelines). Site : www.salondelachassederambouillet.com.

Ce salon réunira 350 stands consacrés à tous les secteurs de la chasse.

Lu dans la presse

« Connaissance de la Chasse » (décembre 2007)

Dans un article sur le Grenelle de l'environnement, Thibaut Macé rapporte les impressions à chaud de Georges Dutruc-Rosset, président de la FIC Paris-HSV, qui était l'unique représentant du monde de la chasse à « cette table ronde dont les chasseurs furent quasi exclus ».

« Il est clair qu'une priorité a été accordée aux ONG les plus médiatiques, celles-là même qui ne soutiennent pas publiquement la chasse. Certaines d'entre elles ont bien compris l'intérêt et surtout le travail d'un chasseur qui aménage son territoire. Cependant, pour des raisons parfois politiques, elles se refusent à admettre publiquement leur soutien à ce genre d'action.

Le rôle des chasseurs dans la préservation de la biodiversité, qui est pourtant de premier ordre, n'est pas encore reconnu des autres organisations. Le monde de la chasse devra se tourner vers le dialogue ouvert face à des structures qui nous méprisent moins qu'on le pense. »

« Plaisirs de la Chasse » (décembre 2007)

Dans un article sur le sanglier qui prospère dans les banlieues, Simon Régin expose le cas de l'Île de France où « en moins d'une décennie, le sanglier a colonisé tous les milieux périurbains : forêts urbaines, forêts enclavées dans un réseau de villes, bases de loisirs et même parcs municipaux. »

Interviewé sur ce sujet, Didier Gavens, directeur de la FIC Paris-HSV et de la FICEVY, explique : « La région parisienne est à la fois très urbanisée et très rurale avec une zone périurbaine en progression constante. Les habitats naturels sont régulièrement fractionnés... Il se crée de plus en plus de refuges urbains ou périurbains. Ceux-ci sont colonisés et continuent de l'être par cette espèce opportuniste en provenance des zones rurales... La présence de sangliers renforce le côté sauvage de ces espaces naturels pas encore tout à fait artificialisés et aseptisés. Celle-ci permet d'ancrer dans les esprits citadins la réalité et la proximité de la chasse qui n'est pas une activité réservée à la lointaine campagne... Enfin, c'est aussi démontrer que la forêt peut se partager entre les différents utilisateurs et faire accepter que la faune sauvage se gère par la chasse ou des opérations de régulation. »

Tous avec le « Saint-Hubert Club de France »

Fort d'avoir été depuis le début du siècle dernier à l'origine de toute l'organisation historique de la chasse française, le « Saint-Hubert Club de France » veut être à nouveau aujourd'hui l'aiguillon des réformes à mettre en œuvre dans les domaines de la ruralité, de la chasse et de la biodiversité.

Pour que le monde de la chasse soit partie prenante dans ces enjeux d'avenir, le Club s'engage dans un programme d'actions : ouverture d'un site Internet avec un journal en ligne, repositionnement de sa revue « Le Saint-Hubert » avec une nouvelle ligne éditoriale, organisation de forums thématiques et de rencontres nationales. En replaçant la chasse française au cœur des débats d'actualité il faut que le monde rural et tous ses acteurs soient reconnus et respectés.

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne.

58 avenue du Général Leclerc – 92514 Boulogne Billancourt Cedex

tél. : 01 55 60 18 70 - fax : 01 55 60 07 15 - mél. : fdc75@chasseurdefrance.com

Internet : www.chasseursdeparis.com

« Chasseurs de Paris » - Rédaction : Jacques Reder, Georges Dutruc-Rosset, Didier Gavens.

ISSN 1775-8416